

Je mets en œuvre le RGPD pour mon activité de Consultant-Formateur Indépendant

Programme « Initiation Niveau 2 » sur DEUX jours – (Cette formation existe aussi en format « Initiation Niveau 1 » sur UN jour)

Intervenante

Dominique DANCOISNE,
Consultante-Formatrice Indépendante,
Certifiée Expert ICPF&PSI
Diplômée Niveau I-DESS-Master CEGPI
Création d'Entreprise BdxIV-
Certificat de Spécialisation DPO en cours au CNAM.

Durée

2 journées de 7h en présentiel + 2h pédagogiques individuelles en distanciel sous 30 J

Horaires

09h00 – 17h30 modulables en présentiel, et à définir pour le distanciel synchrone

Participants

Un seul stagiaire en formation individualisée.
Ou groupe de 1 à 5 stagiaires en sessions programmées

Lieu

33 Bordeaux ou La Teste de Buch (ou autre lieu précisé sur devis) – Local adapté à la formation et équipé d'une connexion Internet

Moyens pédagogiques

Kit de documents-types numérisés, Exercices appliqués.

Ordinateur appartenant au participant.

Connexion Internet requise.

Répartition du temps

Théorie : 30 %
Pratique : 70 %

Programme

2019-v3-05/01/2019

Objectifs de développement des compétences professionnelles

- **Elaborer une liste** d'activités au sein de mon Organisme de Formation (OF) qui impliquent le traitement de Données à Caractère Personnel (DCP).
- **Créer au-moins l'une des fiches** de mon Registre des Traitements.
- Identifier les exigences relatives à la politique de protection des DCP dans mon OF.
- **Concevoir l'architecture et les bases informatives** de ma Politique de Confidentialité des DCP.
- **Elaborer un document** de recueil de consentement du titulaire des DCP.
- **Formaliser un plan d'action échéancé** pour la mise en œuvre du RGPD dans mon OF.

Public concerné et pré-requis

- Consultants-Formateurs Indépendants, Coaches, Dirigeants de petites structures d'OF, établis en France **et employant ou non au-moins un salarié**, et qui sont de fait Responsables du traitement des DCP. Personnel salarié ou Prestataires chargés de la mise en œuvre du RGPD en OF.
- Aucun pré-requis.
- Formation intra ou inter, individuelle ou groupale avec tarifications spécifiques, présentielle avec accompagnement distanciel (à définir en amont de la formation)
- Utiliser habituellement un logiciel de traitement de texte et de messagerie, ainsi qu'Internet.

Techniques pédagogiques et modalités d'évaluation

- Approche Par Compétences, apprentissage « par l'action et dans l'action », avec accompagnement du formateur.
- Réalisation de documents concrets en lien direct avec l'activité d'un OF. Apports méthodologiques. Echanges.
- Evaluation pédagogique diagnostique en début de formation, et formative/acquisition de compétences, au fur et à mesure de la formation.
- Evaluation de la formation par le participant, à chaud chaque fin de journée.
- Evaluation de la mise en œuvre des compétences développées, à froid au plus tard 3 mois après la fin de la formation.
- Remise d'un Certificat de Réalisation/Attestation de présence, assiduité et fin de formation.

Programme de formation et de développement des compétences professionnelles

1 : Acquérir les principes fondamentaux du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) – Organiser en interne les bases documentaires – Identifier les exigences de la CNIL.

- Dispositions générales, principales définitions, et sept principes en lien avec le traitement de DCP (licéité/loyauté/transparence, limitation des finalités, minimisation des données, exactitude des données, limitation de la conservation, sécurité, responsabilité).
- La méthodologie **ICIS** : **Inventorier, Cartographier**, Informer, Sécuriser.
 - **Inventorier** : **élaborer une première liste de mes traitements en tant qu'OF** (en direct et en sous-traitance éventuelle), en identifiant les « entités responsables ».
 - **Cartographier** : analyser les traitements actuels des DCP *pour le process* « clients/prospects » à titre d'exemple (Qui, Quoi, Pourquoi, Où, jusqu'à Quand, Comment) afin de **créer au-moins la fiche correspondante de mon Registre de Traitements de DCP**.
 - Identifier mes trois Registres obligatoires : responsable de traitement des DCP, sous-traitant, notifications de violations de DCP.
- Identifier les exigences, en France sous le contrôle de la CNIL, relatives à :
 - La politique de protection des DCP.
 - La mission du DPD (Délégué à la Protection des Données).
 - L'analyse de la conformité immédiate et dans le temps.
 - La gestion des réclamations, l'exercice des droits des personnes, la gestion des violations de DCP.

2 : Communiquer sur ma démarche RGPD et la faire vivre.

- La méthodologie **ICIS** : **Inventorier, Cartographier, Informer, Sécuriser**.
 - **Informer** : **Elaborer les bases** d'une Politique de Confidentialité des DCP et **un document** de recueil de consentement du titulaire des DCP.
 - **Sécuriser** : Vérifier la nécessité d'une étude d'impact et les mesures actives de sécurité.
 - **Anticiper** la gestion d'une procédure de violation de DCP.
 - **Formaliser un plan d'action échéancé** pour la mise en œuvre du RGPD dans mon OF.

DISTANCIEL : Forfait de 02H00, utilisable en fractionné ou non, à utiliser sous 30 jours maximum après la fin de la formation présentielle. Réponses apportées aux questions relatives à la mise en œuvre du RGPD dans son activité.